

Atelier GIS « Mesure du Bien-Etre »

Contexte : Demande émise lors d'une réunion plénière du GIS sur le thème du Bien-Etre animal, visant à un échange sur les indicateurs du bien-être utilisés ou à développer chez l'homme et l'animal.

Objectifs de l'atelier : réfléchir sur les outils/critères d'évaluation du bien-être

Principes de l'atelier:

- Théorie et pratique sont associées par thème.
- Chaque thème serait introduit à partir de données théoriques puis illustré par un support vidéo ou photos (animal ou humain) pour des échanges sur la transposition de méthodes d'une espèce à l'autre ou le développement de méthodes innovantes.
- 2 volets : recherche et juridique

Ordre du jour

1/ Introduction générale de l'atelier :

- objectifs, organisation
- présentation synthétique des types de mesures utilisées pour évaluer le bien-être chez l'animal et l'humain.

- introduction des thèmes de travail sur le volet recherche

Thème (personnes sollicitées pour animer le thème) :

- * la posture comme signal de mal-être (chez l'humain: Marine Grandgeorges, chez le cheval et le porc : Carole Fureix, Céline Tallet)
- * les activités stéréotypées comme signal de mal-être (chez l'homme : Marc Vérin, chez le porc : MC Salaün)
- * le soutien moteur comme signal de bien-être (chez le bébé Jacques Sizun ; chez le poulain Séverine Henry)

2/ Volet Recherche

Objectif : échanges sur les outils et critères visant à l'étude du bien-être

Organisation : introduction au thème, exemples

Thème Posture:

- * Introduction sur l'évaluation de la posture (Emilie, Carole)
- * Vidéo déplacement de truie avec boiterie (WQ), déplacement chevaux ; photos porcs
- * Analyse des données: montrer une séquence d'analyse sur un ordinateur (Emilie)

Thème «Activités stéréotypées »

Introduction : MCS, Carole

Vidéo sur truie et chevaux

Vidéo sur l'homme : TOC

Thème « soutien moteur »

Introduction : Jacques Sizun

Vidéo sur bébé: objectifs illustrer une méthode ou poser une question à l'assemblée

2/ Volet « société » (Nathalie Hervé-Fournereau (Rennes), MP Camproux-Duffrene (Fac de droit Strasbourg), Sophie Boyer

Objectif : évaluer la prise en compte du bien-être par la société

sur quelle base la législation française s'appuie pour légiférer sur le statut et/ou droit des animaux, et son impact en terme juridique : place de l'approche scientifique.

Partie pratique : étude d'un texte législatif : interprétation par les scientifiques ?

Organisation logistique de l'atelier

Calendrier prévisionnel: décembre 2011 au plus tôt

Maximum sur 2 jours : début 13h jour 1, fin le lendemain en fin après-midi

Lieu : Rennes

Financement : GIS/ GDR ?

Public : membres du GIS, élargissement au GIS Ethologie ?

Préparation : MC Salaün /C. Fureix / S. Henry / V. Durrier

Réunion du 30 juin 2011

Par rapport à la première version, on note certaines modifications

Modèle de troubles comportementaux chez l'animal.

Les primates non-humains (Céline Rochais) établissement de profils comportementaux différents parmi des singes élevés pour la recherche en Chine dans des conditions drastiques.(« normaux », apathique, stéréotypies, bâillements et jeux exacerbés). A partir de là, extension à l'homme (TOC) et à d'autres animaux (cheval, porc)

Concernant les postures chez l'animal. Mise en œuvre initialement chez le cheval, on devrait les étendre à d'autres espèces porc, homme mais on se heurte à des problèmes techniques qu'il faut faire apparaître clairement (rondeur chez le porc par exemple).

le « soutien moteur » chez le bébé (boudin de drap lui permettant de garder ou de retrouver sa position fœtale peut être rattaché au thème « Postures ».

Concernant le volet juridique ; A partir de l'exemple de MP Camproux Duffresne sur le transport de cervidés dans des conditions de stress ayant engendré une mortalité importante Ou se situe la responsabilité ?

Dans la même veine, la thèse de Sophie Boyer "La responsabilité du dirigeant d'une structure équestre: du comportement aux impacts juridiques"

Directeur: Philippe Pierre (IODE Univ Rennes 1). Co-directeur Martine Hausberger (EthoS, Univ Rennes1) pose la question de savoir qui est responsable du comportement de l'animal d'où la nécessité de fournir aux juristes des données scientifiques pour leur permettre de statuer dans les meilleurs conditions possibles